



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

0 8 MARS 2019

DU BRABANT WALLON

Greffe

N° d'entreprise : 506.644.460

Dénomination

(en entier): PEYRARD VANHOUTTE

(en abrégé) :

Forme juridique: SC SPRL

Adresse complète du siège :

RUE DE TOURINNES 28 - 1320 HAMME-MILLE

Objet de l'acte : Siège social

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 1er janvier 2019

L'assemblée se réunit ce jour et prend, à l'unanimité, les décisions suivantes :

1. Transfert du siège social et du siège d'exploitation de la société à l'adresse suivante:

Rue de la Croix 6 à 1390 Archennes

2.L'Assemblée mandate la société J.Jordens sprl / Marion de Crombrugghe aux fins de procéder à toutdémarche liée à la présente assemblée générale extraordinaire, en ce compris la signature des documents de publication au Moniteur belge.

Marion de Crombrugghe Mandataire

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes

ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).